



COMPAGNIE DU  
BOIS SAUVAGE

**Résultat de  
l'offre en souscription publique  
de maximum 175.000 obligations convertibles**

**Nombre d'obligations convertibles souscrites dans le cadre de l'offre**

L'offre a été sursouscrite 1,6 fois et le nombre maximum  
de 175.000 obligations convertibles est alloué,  
représentant un montant de EUR 31.500.000.

**Exercice du droit d'allocation prioritaire**

86.268 obligations convertibles sont attribuées  
prioritairement aux actionnaires existants.

**Allocation pour les investisseurs particuliers  
hors droit d'allocation prioritaire**

Hors droit d'allocation prioritaire, les obligations convertibles  
demandées par les investisseurs particuliers en Belgique  
sont allouées à 60 % (nombre arrondi à l'unité inférieure).  
Les obligations convertibles attribuées aux investisseurs particuliers  
représentent 33 % de la tranche de l'émission  
allouée hors droit d'allocation prioritaire.

**Date de paiement**

sous valeur 1er juillet 2004

**Première cotation au Premier Marché d'Euronext Brussels**

le 1er juillet 2004



Lead Manager



FORTIS  
BANQUE

Co-Manager